

La commune va redemander auprès de la préfecture de l'Hérault le classement de l'Etat en catastrophe naturelle pour l'**aggravation** des dégâts occasionnés sur les bâtiments à cause de la sécheresse 2019. Les personnes touchées par ce phénomène doivent se faire recenser en mairie ou auprès du maire.

**PS : les personnes inscrites en 2017
sont déjà prises en compte.**



Mairie - 3 Lieu dit « Les Ecoles » - 34360 Pierrerue - ☎ 04 67 38 01 55 - ✉ pierrerue.mairie@wanadoo.fr

<http://www.pierrerue-combejean.fr/>